

Circulaire N°DGS/MC2/2009/311 du 5 octobre 2009 relative aux médicaments dans les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

05/10/2009

Date d'application : immédiate

Classement thématique : Protection sanitaire

Catégorie : Interprétation à retenir, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge, lorsque l'analyse de la portée juridique des textes législatifs ou réglementaires soulève une difficulté particulière.

Résumé : Explication de la réglementation applicable à la prescription, la délivrance, l'approvisionnement et la gestion des médicaments dans les CSAPA.

Mots-clés : Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), médicaments

Textes de référence :

Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 relatif aux missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Décret n°2008-87 du 24 janvier 2008 relatif au fonctionnement et au financement des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie

Décret n°2009-743 du 19 juin 2009 relatif aux médicaments dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Circulaire du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie

Textes abrogés ou modifiés :

Circulaire du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie

Annexes : Annexe 1: Prescription, délivrance, approvisionnement et gestion des médicaments dans les CSAPA

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF